

Avant la Conférence du désarmement : limitation des armements ou guerre à perpétuité

Autor(en): **Puech, M.-L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 370

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

son ménage, son mari exerçant une profession qui ne lui permet pas d'habiter un petit village de montagne. Les articles de journaux discutant cette obligation furent nombreux et Mme Caprez s'est étonnée, à juste titre, de voir le public s'occuper avec un tel acharnement d'une question qui, au fond, ne concernait qu'elle et son mari et tout au plus encore la paroisse de Furna. Elle a été aussi douloureusement peinée de constater que personne n'a songé que, pour avoir accepté ce grand sacrifice d'une séparation, il fallait qu'un devoir plus impérieux que l'idée de leur bien-être personnel se soit présenté à leurs consciences. En effet, lors de leur mariage, M. et Mme Caprez savaient qu'ils pourraient un jour se trouver en face de ce sacrifice, mais ils avaient décidé, tous deux, qu'ils feraient alors leur devoir tout entier. Pourquoi ne ferions-nous pas confiance à nos théologiens: leur conscience saura certainement leur dicter, aussi bien qu'à d'autres femmes, là où se trouvera leur premier devoir.

Le vote du Grand Conseil du canton des Grisons ne nous apporte donc qu'une joie très mitigée. Si nous sommes heureuses de voir ce canton faire le geste de justice que l'on attend depuis longtemps de nos autorités ecclésiastiques, nous aurions aimé qu'il le fasse sans cette restriction concernant la femme mariée, restriction qui est en quelque sorte offensive pour nos théologiens.

H. Z.

Avant la Conférence du Désarmement

Limitation des armements ou guerre à perpétuité

La Conférence du Désarmement (ou plutôt Pour la limitation des armements, qui va s'ouvrir à Genève le mois prochain préoccupe très vivement l'opinion publique dans toutes les parties du monde. Les grandes Associations internationales, entre autres les Associations féminines, dont les principales sont groupées en un Cartel maintes fois mentionné ici, sont déjà à l'œuvre pour instruire le public et l'intéresser à ces séances. Partout la campagne s'étend, les conférences, les articles de presse, les tracts se préparent, et les pétitions sont mises en circulation qui, couvertes d'un nombre impressionnant de signatures prouveront aux délégués et aux gouvernements que le monde veut organiser la paix, qu'il a besoin d'ordre, de confiance, de stabilité.

Mais, diront ceux qui n'ont pas lu les traités de 1919, ni suivi de près la politique internationale et les travaux de la Société des Nations, qu'est-ce que cette nouvelle Conférence du Désarmement ?

Résumons les faits essentiels: Le Pacte de la S. d. N. (article 8) et les Traités de Paix désarmaient les anciens Empires Centraux auxquels on ne laissait qu'une force dite de police, en attendant, était-il stipulé, que tous les autres Etats pussent aussi désarmer, dès que leur sécurité le permettrait. Il y avait donc un engagement que les Etats désarmés rappellent avec insistance, douze ans après la conclusion des traités, et ils demandent à reprendre leur liberté si les autres pays continuent à maintenir des armements qui constituent une menace de guerre et entre eux et à l'égard des pays désarmés. Juridiquement et

moralement, cette attitude est défendable; elle peut expliquer, sinon excuser, les préparatifs militaires secrets que l'on impute aux Etats désarmés dont la République soviétique, quoique ne faisant pas partie de la S. d. N., soutient le point de vue; cette dernière assure, en effet, qu'elle ne maintient sa puissante armée que crainte d'être attaquée par les nations voisines.

Pourquoi les anciens Alliés ne se sont-ils pas engagés dans la voie du désarmement, comme ils en avaient accepté la perspective en signant les traités ? Par crainte des anciens ennemis, par nécessité de protéger les nouveaux Etats créés par les traités de paix contre les anciens possesseurs du sol, par rivalité et manque de confiance entre eux-mêmes, par désir secret ou avoué de maintenir ou d'acquiescer une supériorité sur les voisins, et aussi disons-le, par esprit de routine, par lâcheté vis-à-vis de certains partis politiques comme des puissants constructeurs d'armements; en un mot, par impossibilité de concevoir la sécurité autrement que sauvegardée par la force.

Mais, ainsi que le disait M. G. Scelle au 16^e anniversaire de l'Union Mondiale de la Femme, la sécurité « est une question d'ordre psychologique... Dans les Etats les mieux organisés, les citoyens ne sont pas en sécurité, ils sont à la merci d'un automobiliste, d'un fou, d'un apache... cependant nous nous croyons en sécurité, et par cela seul nous sommes, nous circulons sans terreur et sans armes. Si nous apercevions à chaque pas un agent de police aux aguets, nous aurions une peur affreuse d'un danger inconnu et bientôt nos osierions plus sortir. Le geste libérateur pour ôter la peur aux peuples est de commencer le désarmement ».

Est-ce à dire qu'on ne s'y est pas employé depuis 1918 ? Evidemment si, mais les essais ont été plus timides dans ce domaine que dans les autres cadres de la S. d. N. Le terrain est préparé par les travaux de la Commission temporaire pour la réduction des armements, ceux de la Commission préparatoire à la Conférence du Désarmement instituée en 1925; dans sa dernière session en décembre 1930, cette Commission a préparé un programme de Conférence soumis au Conseil de la S. d. N. en janvier 1931 et accepté par celui-ci en même temps qu'il convoquait la Conférence pour 1932.

La Conférence de février 1932, venant après les accords de Locarno (pactes de garantie mutuelle entre Etats), après le Pacte Briand-Kellogg de 1928 (mise de la guerre hors loi), après les essais de limitation des armements navals de Washington (1921-1922), de Genève (1927), de Londres (1930), après la récente proposition de l'Assemblée de la S. d. N. de 1931 de ne pas augmenter les armements avant et pendant la Conférence de 1932, doit aboutir à des résultats autres que des résolutions savamment équilibrées mais sans lendemain. Après beaucoup de désillusions, un grand espoir soulevé de nouveau le monde et, cette fois, il n'est pas seulement exprimé par une poignée d'adversaires résolus de la guerre que l'on qualifiait de « pacifistes » en donnant à ce noble mot une acception péjorative qu'il ne doit plus comporter: aujourd'hui, dans tout l'univers, les anciens combattants, avec tous les groupements philanthropiques, moraux, religieux, intellectuels de quelque importance, se liguent pour faire en-

tendre leur voix; ils savent que onze millions de combattants ont perdu la vie dans la guerre de 1914-1918, qu'il faut y ajouter 20 millions de blessés, 9 millions d'orphelins, 5 millions de veuves, 10 millions de réfugiés; que les budgets militaires forment un total annuel de 26 milliards de francs or dans lesquels l'Europe entre pour 13 milliards; qu'une nouvelle guerre frapperait, non seulement les combattants, mais les populations entières sur tous les points des territoires grâce aux gaz asphyxiants et autres progrès chimiques; ils savent enfin que le monde court à sa ruine, la civilisation à sa destruction irrémédiable, s'ils n'ont pas assez d'énergie pour combattre les préjugés et la routine et pour imposer aux gouvernements, — c'est-à-dire à eux-mêmes puisque ces gouvernements sont leurs élus, — une volonté de renouveau, un loyal essai de coopération internationale.

(La Française.) M.-L. PUECH.

Les Membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité internationale, et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune.

(Art. 8 du Pacte de la S. d. N., al. 1.)

« La France connaît toute l'importance des engagements qu'elle a pris lorsqu'elle a signé le Pacte de la Société des Nations, et l'art. 8 n'est pas celui qui lui apparaît comme ayant le caractère le moins sacré. Ayant pris l'engagement solennel de limiter les armements, c'est un devoir pour tous les Etats membres de la Société des Nations de poursuivre ce but sans arrière-pensée, en toute conscience et en toute loyauté... Il y aurait faillite, il y aurait banqueroute si l'art. 8 du Pacte ne trouvait pas, à un moment donné, son accomplissement ».

(Extraits du discours de M. Briand à la VIII^e Assemblée de la S. d. N.)

« Dès que le désarmement général aura une fois réellement commencé dans tous les domaines, les autres pas seront moins difficiles et donneront d'eux-mêmes de nouveaux éléments de sécurité au monde entier. Ainsi sera réalisé l'axiome fondamental du Pacte de la Société des Nations, que le maintien de la paix exige la réduction des armements ».

Les armements ne peuvent et ne doivent pas être la base de la sécurité. Ils ne constituent même plus la protection la plus sûre, et ils ont, en outre, inévitablement pour effet de menacer le voisin. C'est là un fait qui résulte de la nature même des choses et que les dispositions les plus pacifiques des gouvernements ne peuvent pas complètement faire disparaître. En Allemagne, nous sommes aujourd'hui souvent tentés de dire à nos voisins un mot qui fut dit au Forum de la Rome antique à un citoyen de la ville. Lorsqu'il apparaît armé par la crainte d'être attaqué, on lui demanda simplement: « Quis tibi sic timere permitit? » (Qui t'a permis d'avoir tellement peur?) ».

(Extraits d'un discours du Dr. Stresemann à cette même Assemblée.)

Une femme membre de la Délégation américaine à la Conférence du Désarmement

Nous sommes très heureuse d'apprendre que Miss Mary Wooley, bien connue à la fois comme pédagogue et comme membre d'un grand nombre d'organisations pour la paix, a été désignée par le Président Hoover, comme membre de la délégation américaine à la Conférence du Désarmement. Voilà le bon exemple donné par les gouvernements des pays anglo-saxons: à qui le tour maintenant ?

Un peu de statistique

Quelques chiffres empruntés aux statistiques des divers pays montrent que le nombre de femmes dans des activités professionnelles atteint son maximum en Allemagne avec 11,5 millions; viennent ensuite la France avec 8,5 millions, la Pologne avec 6 millions, la Grande-Bretagne avec 5,7 millions, l'Italie avec 5,3 millions, etc.

Si nous comparons les chiffres indiquant le pourcentage des femmes dans des activités professionnelles avec ceux du total de la population féminine, on obtient le tableau suivant: Pologne, 45,1 %; France, 42,3 %; Finlande, 37,1 %; Allemagne, 36,6 %. En Suisse, plus d'un quart des femmes sont occupées dans des activités professionnelles, soit 31,4 %; en Italie, 26,9 %; en Hongrie, 26,1 %; en Suède, 25,8 %; en Grande-Bretagne, 25,5 %. De tous les pays européens, c'est l'Espagne qui relativement compte le plus petit nombre de femmes professionnellement occupées, soit 9,4 %. Aux Etats-Unis, ce nombre est de 16,8 %, et au Canada, de 11,5 %.

Education familiale

N. D. L. R. Mme Marg. Evard, vice-présidente de la Commission d'Education de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, nous écrit:

« La romancière américaine, l'auteur célèbre de Hillsboro People, The real Motive, Home fires in France, The day of glory, The Home-maker, etc., etc., est encore un écrivain pédagogique d'autant plus captivant qu'elle représente aussi le point de vue de la mère de famille éducatrice qui n'a jamais été écrivain, sauf Mme Albertine Necker-de Saussure. De cette veine-là sont les ouvrages intitulés: A Montessori Mother, Mothers and Children, et Self-reliance. Ajoutons encore que Mrs. Canfield Fisher a publié une excellente synthèse de sa grand-mère, qui peint de façon fort originale la vie des premiers colons des Etats-Unis ».

Nous extrayons quelques passages de son ouvrage Les Enfants et les Mères, édité en traduction française par la Maison E. Flammarion, (Paris, 1929.)

« Il y eu jusqu'ici une singulière division dans l'humanité: d'une part, ceux qui avaient des enfants à élever et n'avaient pas le temps d'établir des théories sur l'éducation; d'autre part, ceux qui n'avaient pas d'enfants et avaient le temps et l'habileté nécessaire pour étudier le problème et en déduire les lois générales au profit de ceux qui se trouvaient dans le même cas. Bien rares furent les pédagogues qui se donnèrent la peine d'adresser tout simplement leurs sages conseils à l'esprit des parents... Nous (les mères) nous ne som-

les raffinements de civilisation. Elles sont les seules valeurs dont on tienne vraiment compte.

PAULETTE BERNÉGE.

Interviews et rencontres

La première femme cinéaste de France : Germaine Dulac

...Dans le coquet appartement qu'elle habite rue du Général Foy, à un pas de Saint-Augustin, l'attente est douce parmi les meubles anciens, les bibelots, les portraits de famille qui sourient dans la pénombre du jour finissant... Une cage pleine d'oiseaux se balance devant la fenêtre ouverte; des glaïeuls roses s'épanouissent dans un vase... Tout cela ne ressemble guère à un décor de Métropolis...

Et voici Mme Germaine Dulac, qui rentre, soucieuse, après une longue journée de travail. Vêtue d'un complet sombre, de coupe impeccable et volontairement masculine, elle a de l'autre sexe aussi la vigoureuse poignée de main, un air de tranquille assurance et un front de penseur qui contraste curieusement avec la mobilité de la lèvres et la séduction très féminine du regard.

Un interview? Elle s'y prête avec simplicité. « Je suis féministe, dit-elle, et ne conçois pas qu'une femme qui travaille puisse ne pas l'être ».

— Depuis quand vous occupez-vous de cinéma ?

— Depuis 1915. Avant cela, j'étais journaliste. Mme Germaine Dulac appartient en effet à cette élite restreinte d'intellectuels qui, tout en reprochant au cinéma ses imperfections actuelles, travaille courageusement à le faire progresser en créant des productions françaises dignes de la France. Transfuge de la littérature où elle s'était déjà fait un nom, elle a publié de nombreux articles de critique dramatique dans la presse féministe. Auteure de plusieurs pièces de théâtre dont l'une d'elles, L'Empire, fut représentée avec succès, elle s'imposa très vite dans le métier de scénariste et de mettreur en scène où elle apportait à la fois sa culture, une longue expérience de l'art théâtral, un sens inné de

l'image du mouvement.

— N'avez-vous pas, jadis, collaboré au Film d'Art ?

— En effet. Actuellement je travaille à la G. F. F. A. (Gaumont-Franco-Film-Aubert).

— Quels furent vos premiers films ?

— Des films commerciaux.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Le film commercial est celui que vous voyez couramment représenté dans les salles de cinéma. C'est le type de production courante.

— En général, le public vous connaît surtout comme auteur de films d'avant-garde ou intéresser sans trop s'en rendre compte.

— Oui je sais; on s'étonne souvent de me voir traiter parallèlement deux genres qui semblent, à tort, inconciliables. Le film d'avant-garde, accessible à une élite forcément restreinte, représente une recherche, pose des problèmes d'esthétique cinématographique dont la solution doit contribuer à l'évolution générale de la technique du cinéma. Le film commercial, lui, est destiné au grand public, ce qui ne signifie pas du tout qu'il doive être d'une qualité inférieure. Seulement, il ne requiert pas, pour être compris, le même travail d'assimilation; il ne recherche pas essentiellement la complication et la nouveauté. Construit pour émouvoir ou intéresser sans trop s'en rendre compte, sa réalisation demande beaucoup de conscience et de soin. Car notre devoir est d'éduquer le public et non de lui gâter le goût en lui présentant des productions bâclées ou inférieures.

— Vous estimez donc qu'en créant de bons films commerciaux, on peut élever la masse ?

— Certainement, mais pour que cela soit suffisamment évolué pour que les deux genres de productions se rejoignent. Alors, il n'y aurait plus ni cinéma commercial ni cinéma d'avant-garde; il y aurait le cinéma tout court. Mais ceci n'est qu'un rêve...

— Combien de films avez-vous réalisés ?

— Vingt-six.

exige, ce chiffre paraîtra certes impressionnant).

— Vous voulez des titres? En 1919: La Fête Espagnole, film d'avant-garde pour l'époque et Gosselte, production commerciale. En 1924: Ame d'Artiste, film commercial encore et Le Diable dans la Ville, à la fois commercial et d'avant-garde. Vous voyez ici se manifester la double tendance dont je vous parlais tout à l'heure.

En 1925: La Folie des Vaillants. En 1926: Antoinette Sabrier et d'autres films commerciaux. De 1928 à 1930, je ne fais plus que des films d'avant-garde purs. Arabesques est le type le plus caractéristique de ce genre de scénario où l'anecdote ne joue plus aucun rôle. A cette même période appartiennent aussi: La Coquette et le Clergyman; L'invitation au Voyage; Disque 957; Thème et Variations, etc.

— Ne vous occupez-vous pas aussi de la création de clubs de cinéma ?

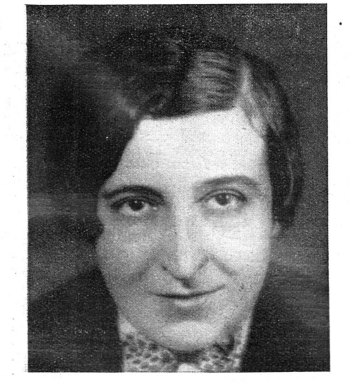
— Un club de cinéma est un moyen excellent d'élever le niveau de compréhension de la masse. Il a pris dans les campagnes, en Auvergne notamment, un développement considérable et promet des débouchés importants au film indépendant. Je m'intéresse d'ailleurs à toutes les questions économiques qui touchent au cinéma.

(Nous savons par ailleurs que, Présidente de la section du cinéma au Conseil National des Femmes françaises, membre de la Commission Centrale du Cinéma aux Beaux-Arts, membre du comité de l'Association des Auteurs de films, etc., Mme Germaine Dulac trouve encore le temps de donner un nombre considérable de conférences. Pour elle, le cinéma est bien moins un métier qu'une cause à défendre. Aucun des problèmes qui s'y rattachent ne la laissent indifférente.)

— Avez-vous eu beaucoup à souffrir de la concurrence masculine au cours de votre carrière ?

— Je l'ai rencontrée, mais sans avoir eu particulièrement à m'en plaindre.

— Croyez-vous que la profession de cinéaste offre de l'avenir à la femme ?



Cliché « Egalité »

Mme Germaine DULAC